



Mesdames et Messieurs les riverains des quartiers

- Savagna, Quart d'En Bas, Rue Edmond Chapuis, Route de Saint-Didier, Les Sapins, Pré Princesse, Route des Trois Fontaines

Visite du samedi 12 octobre 2019 (30^{ème} réunion)

Riverains présents : Mme Sandrine CUYNET (déléguée de quartier côté impair) – Mme Maryse ROVELLI (déléguée de quartier côté pair) – M. Gérard BOUVIER – M. Joël CARDINAL – Mme Noëlle CARDINAL – M. Jacques CHARLOT – M. Arnaud CULNAERT – M. Claude DICHAMP – Mme Marie-Christine DICHAMP – M. Christian FURIA – M. Benoît FUFIA – Mme Marie GACHET – Mme Marielle GHINI – M. Yvan GHINI – M. Jean JANET – M. Jacques ROLAND - Mme Nicole ROLAND – M. Serge PERRAUD – M. Philippe DION – M. Gilbert DEFORGE – M. Charly MOUREAU – Mme Lucille PETIT – Mme Rachel SLAMOWITZ – M. Alain PALANCHON – M. Sébastien POSTIC – Mme Fiona FOUCAULT – Mme Albana NIKA – M. William AUBERT

Excusées : Mme Hélène PAPAPIETRO (déléguée de quartier côté pair) – Mme Edwige JAILLET

Si des personnes ont été oubliées, merci de nous en excuser et nous le signaler

Elus présents : André BARBARIN (Maire et riverain) - Sylvie MATHEZ (Adjointe) - Thierry PATILLON (Conseiller Municipal)

Points abordés	Réponse apportée
Vitesse excessive Le panneau 30 est peu visible caché derrière la végétation. Les automobilistes accélèrent après le ralentisseur	Le relevé du radar pédagogique positionné au centre du hameau du 3 au 24 avril 2019 indique une vitesse moyenne de 24 km/h dans les 2 sens. 338 véhicules circulent chaque jour en moyenne dans le sens Montmorot – Saint-Didier. 362 véhicules dans le sens St-Didier – Montmorot. La vitesse maximum relevée s'élève à 56 km/h. Ces relevés indiquent que les riverains ressentent une impression de vitesse mais que le dépassement de zone 30 n'est pas toujours réel. Le stop aux entrées, le ralentisseur au centre, les trois alternats, favorisent le ralentissement. Il est bien difficile de faire plus sinon passer en zone partagée (zone 20, priorité à droite, partage de la rue entre piétons, vélos et automobiles). Relevé radar joint

<p>Peut-on mettre un feu radar ?</p>	<p>Le feu radar n'est pas justifié étant donné le nombre d'aménagements présents pour faire ralentir. De plus, un feu radar demande des lieux de stockage des autos, ce qui n'est pas possible à Savagna</p>
<p>Peut-on inverser le sens de la priorité devant le n° 19 rue E. Chapuis ? Il y a de la place pour que les véhicules se mettent sur le côté. Un riverain fait remarquer que les véhicules mordent sur une cour privée</p>	<p>Cela est techniquement possible mais dans ce cas, les véhicules seraient stockés sur sa cour. L'achat d'une parcelle par la municipalité peut être envisagée si le riverain donnait son accord</p>
<p>Peut-on matérialiser le centre de la route dans cet étranglement, certains véhicules se mettent au milieu</p>	<p>Cette proposition sera étudiée</p>
<p>Le panneau priorité à droite devant le n° 56 est trop sur la route et est attrapé régulièrement par des camions</p>	<p>Un déplacement du panneau sera étudié par les Services Techniques</p>
<p>Il faudrait effacer l'ancien STOP en haut de l'avenue Passaquay, il est toujours visible</p>	<p>Proposition prise en compte. A voir la faisabilité technique avec notre prestataire</p>
<p>Il y a des véhicules qui restent sur la place de la fontaine sans bouger pendant des semaines (voitures ventouse)</p>	<p>Un véhicule a été enlevé semaine 41 par la municipalité aux frais du propriétaire. La place prévoit des stationnements pour les véhicules légers utilisés au quotidien par les riverains. Les véhicules utilisés épisodiquement doivent être remis sur des terrains privés. La municipalité sera vigilante à ce que cette règle de bon sens soit respectée. Passé 10 jours sans déplacement, le véhicule pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire</p>
<p>Les places pourraient être retracées avec des flèches au sol indiquant le sens de circulation</p>	<p>La campagne de signalisation horizontale est en cours</p>
<p>Les habitants souhaitent être associés à l'étude du marquage de la place. Voir le plan avant l'exécution de</p>	<p>La rue Edmond Chapuis est une route départementale. Le département envisage de rénover la chaussée en 2022. En amont il serait utile d'enfouir les réseaux électriques</p>

<p>celui-ci. Ainsi que pour l'étude globale (passage de camions, récapitulatif des problèmes, ...)</p> <p>Si stationnement le long de la chaussée, faire attention aux sorties de propriété (un riverain sort avec un camion et a besoin de place)</p>	<p>et télécom. Ce sera l'occasion également de revoir avec les riverains la nature et les aménagements nécessaires. Cette concertation est une pratique habituelle de l'équipe municipale.</p> <p>Pour le marquage au sol des places de parking il n'y a rien de bien nouveau. Les places seront reculées d'un mètre de la fontaine de façon à mettre celle-ci en valeur et les places face aux numéros 33 et 35 seront tracées perpendiculairement à la route</p>
<p>Le parking de la salle des fêtes de Savagna est-il privé ? Peut-on s'y garer ?</p>	<p>Le parking de la salle des fêtes, propriété de la ville de Lons-le-Saunier est privé. Normalement, on ne peut pas s'y garer. Néanmoins, en semaine, une tolérance est admise</p>
<p>Des véhicules sont garés sur les trottoirs à l'entrée du hameau</p>	<p>Cette situation s'est bien améliorée. Il convient aussi d'être tolérant et de permettre aux riverains de décharger leur véhicule</p>
<p>Il y a un chemin qui va en direction de Villeneuve sous Pymont mais qui arrive dans un champ. Y a-t-il un chemin existant pour relier Villeneuve à pied ?</p> <p>A qui appartiennent les champs autour de ces chemins ?</p> <p>Il serait intéressant d'avoir une carte des chemins sur le site de la mairie</p>	<p>Il n'existe plus de chemin pour rejoindre celui de Villeneuve – L'Etoile. Par contre, le chemin de la Combe est ouvert. Il pourrait être envisagé d'installer des chicanes pour traverser les champs et rejoindre le chemin de Villeneuve. Néanmoins, cette disposition demande l'agrément des propriétaires</p> <p>Toutes ces questions induisent une belle opportunité pour créer une commission « chemins ruraux ».</p>
<p>Les chemins ne sont pas toujours en bon état</p>	<p>Les chemins sont entretenus par le lycée agricole et les agents municipaux. Le linéaire est bien trop important pour être bien entretenu. A réfléchir dans cette commission « chemins ruraux » à créer. Si</p>

	vous constatez qu'un chemin a besoin d'entretien, le signaler à la mairie.
La fontaine n'a plus d'eau depuis 2 ans. Autrefois les agriculteurs faisaient des tranchées pour rénover les canalisations	Il conviendrait de vérifier les conduites mais on ne sait pas véritablement où elles passent. Rendez-vous est pris avec M. le Maire et MM. Cardinal et Dichamp pour essayer de les relever
Y-a-t-il un projet pour le bâtiment où il y a l'alambic ?	Un diagnostic de la structure bâtiment a été réalisé. 2 solutions : - réparer le bâtiment mais pour cela avoir un véritable projet car cela demanderait un investissement conséquent. - démolir le bâtiment en relogant l'alambic. Cela permettrait de créer du parking pour les locataires et désengorger la place
L'alambic doit être conservé, il fait partie du patrimoine	Oui c'est une volonté communale
Une maison est fissurée, elle paraît dangereuse	Un courrier sera envoyé aux propriétaires
Les jardins communaux sont-ils utilisés ? Donner l'information qu'ils sont à louer	Oui ils sont tous loués. Une information est déjà passée dans le bulletin municipal
Les horaires du bus de ville ne sont pas adaptés aux horaires de l'école le midi et le soir. Les enfants sortent à 16 h 30 et le bus passe à 17 h 30. Pour le matin cela convient	Pour mettre en place un bus scolaire il faut un minimum de 10 enfants habitants à plus de 1.5 km de l'école qui le prennent. Des familles inscrivent leurs enfants pour le bus mais ne l'utilisent que rarement. Une proposition pour caler les horaires des bus sur ceux des écoles sera proposée à ECLA*
La commune peut-elle investir dans un mini bus pour le ramassage scolaire ?	Non, la compétence transports scolaires relève d'ECLA*
Le panneau publicitaire installé en face de la chapelle est-il réglementaire ?	La politique communale dans ce domaine est de limiter l'affichage publicitaire. A défaut d'un règlement local de publicité, le règlement national s'applique. Beaucoup de panneaux illégaux ont été enlevés à la demande de la municipalité. Sont légaux

	<p>ceux portés sur des façades sans ouverture. Le panneau de Savagna est légal et la commune ne peut pas le faire enlever. Cela n'enlève rien à son caractère inesthétique dans un village de caractère viticole. La taxe sur l'affichage est minime pour la commune. Chaque afficheur doit déposer une demande en mairie, y compris les associations</p>
<p>Point sur l'éclairage public</p>	<p>Les lumières sont éteintes sur la commune à 23 h jusqu'à 5 h du matin sauf les vendredis et samedis site des Crochères (salles des fêtes) et zone des Toupes (boîte de nuit Copacabana) et les 13 juillet et 31 décembre.</p> <p>La police constate que 80 % des délits ont lieu entre 16 et 18 heures.</p> <p>* L'extinction de l'éclairage public est une mesure écologique et de préservation de la biodiversité nécessaire à l'équilibre des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger des espèces qui ne peuvent pas chasser car la lumière artificielle les gêne - limiter la production d'énergie alors qu'elle n'est pas indispensable. La commune compte 650 points lumineux. Est-il nécessaire de les allumer toute la nuit pour quelques passants ? N'y a-t-il pas d'autres solutions individuelles ? Le port d'un gilet fluorescent et d'une lampe torche par exemple. <p>* C'est aussi une mesure de santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le sommeil des populations pour lequel l'éclairage artificiel est perturbant <p>Ceci étant, toutes les propositions pour améliorer le confort la nuit sont les bienvenues : détecteurs sur certains lieux publics, protection physique des piétons par la création de trottoirs, ...</p> <p>Allumer un point sur deux supposerait de changer tout le système cela n'est donc pas envisageable et ceci ne protégerait pas l'environnement</p> <p>Le problème des détecteurs en ville c'est le passage des véhicules et des animaux errants.</p> <p>* C'est enfin une mesure d'économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - économies prévues : 40 % à confirmer après un an d'essai (jusqu'en octobre 2019) qui permettront des investissements dans l'éclairage public sans augmentation des

	<p>impôts locaux. Depuis 2015, 526 000 € ont été investis dans les horloges astrologiques, l'enfouissement des réseaux, le changement des lampes, ...)</p> <p>Economies réalisées :</p> <p>Facture 1^{er} semestre 2018 : 29 145 €</p> <p>Facture 1^{er} semestre 2019 : 10 864 €</p>
<p>Ajouté hors réunion</p> <p>Il semblerait qu'une habitation déverserait ses eaux usées (a priori une machine à laver) dans les eaux pluviales. De l'eau savonneuse apparaît régulièrement dans le petit ruisseau de Quart d'En Bas</p>	<p>Il serait souhaitable que chaque habitant vérifie son installation de machine à laver afin que l'eau savonneuse aille bien dans le réseau des eaux usées</p> <p>La régie d'assainissement d'ECLA* a été saisie du problème. Les investigations sont en cours</p>

Petit rappel de civisme : le respect de son voisin avant tout. Le brûlage est interdit par arrêté préfectoral. Les déjections canines doivent être ramassées. Les horaires de tontes doivent être respectés (voir agenda).

Afin de faciliter le travail de vos délégués de quartier et employés municipaux, merci de bien indiquer votre nom sur votre boîte aux lettres

Nous rappelons aux habitants qu'il ne faut pas hésiter à contacter la mairie si besoin.

Tous les moyens sont mis en oeuvre pour communiquer avec les habitants : SMS (alerte inondation) - Newsletter - Bulletin Municipal - Site de la mairie (www.montmorot.fr) - Panneaux municipaux - Facebook

Sylvie MATHEZ



Adjointe au Maire

Compte-rendu disponible sur le site de la mairie [www.montmorot](http://www.montmorot.fr)

*ECLA : Espace Communautaire Lons Agglomération

RELEVÉ DU RADAR PÉDAGOGIQUE

Date mesures

Rue

Emplacement

Du 9/01 au 29/01/2018

Rue François Monin

N° 37

Sens	Moyenne véhicules par jour	Maxi véhicules par heure	Vitesse autorisée (km/h)	Vitesse moyenne (km/h)	Vitesse maxi (km/h)	% véhicules à vitesse autorisée
Montmorot- Savagna	529	112	50	46,26	98	69,89
Savagna- Montmorot	532	105	50	45,37	106	72,84

Du 3/04 au 24/04/2019

Savagna

En face de la fontaine

Sens	Moyenne véhicules par jour	Maxi véhicules par heure	Vitesse autorisée (km/h)	Vitesse moyenne (km/h)	Vitesse maxi (km/h)	% véhicules à vitesse autorisée
Montmorot- St Didier	338	58	50	24,09	56	99,79
St Didier - Montmorot	362	73	50	24,51	54	99,97

